



ZONE DE DISTRIBUTION : EAU PORTES BRETAGNE_BILLERIE/GRANGE_BOUEXIERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement (1 analyse/45) et sans risque pour la santé. Un traitement choc et des purges réseaux ont été effectués. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DRAIN DE VITRE, LA VILAINE, LA VALIÈRE. L'eau qui l'alimente est d'origine principalement superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente LA BOUEXIERE, CHAMPEAUX, LANDAVRAN, MARPIRE, MONTREUIL-SOUS-PEROUSE, POCE-LES-BOIS, SAINT-AUBIN-DES-LANDES, soit 10351 personnes. Le responsable des installations est : « EAU DES PORTES DE BRETAGNE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Anomalie ponctuelle

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **97 %**
Valeur maxi : **5 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **43**
Valeur moyenne : **13,5 mg/L**
Valeur maxi : **27,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **229**
Valeur maxi : **0,046 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Élément pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **28,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **50,8 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **43**
Valeur moyenne : **18,9 °f**
Valeur maxi : **24,4 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **1,26 mg(C)/L**
Valeur maxi : **1,6 mg(C)/L**

Édité le 03/04/2025

UDI 035003664

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.